

Pas à pas vers le site 2000 watts

Depuis 2012, le certificat Site 2000 watts récompense les nouvelles zones d'habitation favorisant une utilisation durable de l'énergie et contribuant à la protection du climat et à l'encouragement d'une communauté forte. Et ceci aussi bien durant le processus de planification que pendant la phase d'exploitation. Les conditions préalables à une certification sont les suivantes : un organisme mandataire responsable du site et une parcelle ou une surface de plancher d'au moins 10'000 m² avec au minimum 2 bâtiments et un périmètre clairement défini. Une étude de faisabilité réalisée par un conseiller Site 2000 watts accrédité permet de déterminer l'aptitude d'un projet de développement à devenir un site 2000 watts.



Le conseiller accompagne l'organisme responsable du site pas à pas tout au long du processus

A Étude de faisabilité au stade de planification précoce

La réalisation d'une étude de faisabilité à un stade de planification précoce (p. ex. dans le cadre d'un mandat d'étude) permet de déterminer à l'avance si le site peut répondre aux exigences requises pour la suite des travaux, quels travaux supplémentaires sont nécessaires et d'établir l'ordre de grandeur des coûts liés aux prestations et aux certifications correspondantes.

B Mise en place d'un organisme responsable du site

L'organisme responsable du site est l'interlocuteur principal du conseiller site 2000 W et de l'organisme de certification (association Cité de l'énergie). Celui-ci peut p.ex. être organisé sous forme d'association ou de société simple. Les conseillers soutiennent l'organisme responsable du site dans son choix d'organisation.

C Première certification « en développement »

Une fois le concept de base de la construction établi, le projet de planification peut être soumis pour la première fois à l'organisme de certification, c'est-à-dire que les documents requis pour la première certification peuvent être remis.

D Entretien annuel

Un entretien annuel est systématiquement réalisé entre les certifications.

E Recertifications « en développement »

Pendant la phase de planification et de réalisation, une recertification « en développement » a lieu tous les deux ans.

F Première certification « en exploitation »

Dans une période d'un à deux ans après la mise en service, la première certification « en exploitation » est réalisée.

G Recertification « en exploitation » (tous les 4 ans)

Pendant la phase d'exploitation, une recertification est effectuée tous les quatre ans.

Bases de certification

Les documents nécessaires à la certification sont soumis par le conseiller site 2000 W. Les justificatifs requis pour les certifications sont l'évaluation quantitative et l'évaluation qualitative. Ces documents sont actualisés tout au long de la progression du projet (de l'étude de faisabilité à la recertification en exploitation).

Justificatif quantitatif

Il comprend le calcul de l'énergie primaire totale et non-renouvelable, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre issus de la construction, de l'énergie d'exploitation et de la mobilité avec l'aide au calcul II. Le calcul se fait sur la base des cahiers techniques et des normes SIA (notamment SIA 380/1, SIA 2032, 2039). Les résultats sont comparés aux valeurs cibles et aux exigences supplémentaires de *La Voie SIA vers l'efficacité énergétique* (SIA 2040) au niveau du site global. Un rapport succinct doit présenter les résultats et le calcul correspondant.

Évaluation qualitative

L'évaluation qualitative repose sur des critères dans six domaines différents (système de gestion, communication, utilisation du site, approvisionnement et élimination, bâtiments et mobilité), est effectuée à chacune des phases en collaboration avec l'organisme responsable du site et est réalisée dans l'outil de gestion. Les mesures d'optimisation et d'amélioration futures figurent dans un programme d'activités.

Enquêtes auprès des utilisateurs et monitoring

Sur la base d'enquêtes auprès des utilisateurs et du monitoring énergétique, les valeurs du projet calculées sont remplacées par les valeurs réelles en phase d'exploitation. Ceci permet de garantir l'adéquation du site aux promesses de qualité même pendant la phase d'exploitation.

